

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 avril 2018

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 9 avril 2018, s'est réuni en mairie, sous la présidence du maire Charles BELICARD le vendredi 13 avril 2018 à 20H30.

Etaient présents : Charles BELICARD, Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS, Michel CLEMENT, Christophe JAFFRE, Philippe LECOLLE, Nicolas MICHEL, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE,

Absente : Marie DESSAIGNE

Le procès verbal de la précédente séance en date du 9 février 2018 est approuvé à l'unanimité. Jérôme TEILLERE et Jean-Luc PERRET reparlent du chauffage de l'église.

Sylvie LAFFAY est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir les débats, le maire fait part de la naissance d'Érine CLERC, le 10 Avril.

ORDRE DU JOUR :

COMPTABILITE : chaque membre présent reçoit un tableau détaillé pour suivre les résultats et présentations budgétaires. Sylvie LAFFAY donne quelques précisions sur le montage du budget et les diverses écritures comptables spécifiques.

- **Comptabilité communale** : le maire présente et commente les chiffres du compte administratif communal 2017 associé au compte de gestion 2017 établi par la trésorerie municipale dont les chiffres sont en concordance. Il propose à l'assemblée leur approbation et quitte la salle. L'exercice 2017 se solde par un déficit d'investissement de 50 279,13 € et un excédent de fonctionnement de 187 297,28 € auquel on ajoute le résultat excédentaire du CCAS dissous au 31.12.2016 de 3364,01 €, soit la somme 190 661,29 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017 de la commune par 9 voix POUR sur 9 votants. S'ensuivent les signatures sur ledit compte administratif.

Le maire réintègre la salle et explique les propositions budgétaires communales 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget primitif communal par vote : sur 10 votants, 9 voix POUR et 1 ABSTENTION. Ledit budget s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : 451 738,29 €
- Section d'Investissement : 351 880,13 €

Les taxes communales sont inchangées par rapport à l'an dernier et engendreront un produit fiscal de 113 53,7 €, à savoir :

- Taxe habitation à 11.79 % (48 268 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,49 % (38 957 €)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 51,39 % (26 312 €)

Le maire est autorisé à valider et signer le tableau récapitulatif M 1259 y afférant.

- **Comptabilité boulangerie** : il est procédé de la même façon pour l'approbation du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017 du trésorier municipal pour la comptabilité annexe de la boulangerie. Les 2 documents sont en totale concordance.

L'exercice 2017 se termine par un excédent de fonctionnement de 6 464,81€ et par un déficit d'investissement de 6 156,87 € soit un résultat excédentaire global de 307,94 €.

Sur 9 votants (le maire ayant quitté la salle), 9 voix POUR. Lesdits comptes sont approuvés par l'assemblée délibérante.

Le maire revient et présente les propositions budgétaires 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget primitif 2018 boulangerie par 10 voix POUR sur 10 votants.

Il s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 7 163,00 €
- Section d'Investissement : 12 531,87 €

LOTISSEMENT : le maire demande au conseil de se prononcer sur la création d'un budget annexe pour le lotissement et fait part des avancées de ce projet. Le permis d'aménager a été accepté par la DDT Chalon S/Saône. Après délibération, le conseil municipal est favorable à la création d'un budget annexe Lotissement. Après avis du trésorier municipal, le budget sera établi et voté ultérieurement. D'ici là, les opérations comptables seront prises sur le budget communal. Des écritures de transfert suivront pour régulariser la comptabilité.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT AU BOURG : le maire fait savoir que les travaux programmés par le SYDESL au Bourg, dans le quartier de l'église, font l'objet de travaux supplémentaires engendrant un surcoût de 250 € H.T. Après délibération, le conseil municipal accepte la dépense supplémentaire de 300 € TTC et un crédit sera porté au budget primitif.

Michel CLEMENT fait savoir que la prochaine réunion du comité territorial est fixée au 4 Juillet à St Pierre.

MODIFICATION CONTRAT : lors de la précédente réunion de conseil, il avait été approuvé la proposition de contrat de maintenance chauffage de l'entreprise NJ 'TECH. Sur demande de Mr le Préfet de S&L, des précisions complémentaires sont à ajouter et à approuver en ce qui concerne les articles A2, A4 et A8 dudit contrat (précisions sur la durée et périodicité, les modalités de paiement et le Tribunal en cas de litige).

Le conseil municipal approuve ces modifications. Il autorise le maire à signer le contrat rectifié et le transmettre en Préfecture avec la délibération s'y reportant.

QUESTIONS DIVERSES

TERRAINS Jean ANTHEAUME : le maire rappelle que Mr Jean ANTHEAUME (ancien adjoint, décédé récemment) lui avait signalé qu'il cédait à la commune, à l'euro symbolique, des terrains cadastrés sur la commune : Section AB / parcelle n° 66 d'une contenance de 1 are 64 ca et n° 67 d'une contenance de 2 ares 48 , Section C : parcelle n° 227 d'une superficie de 28 ares 45 ca et n° 228 d'une superficie de 46 ares 95, (petit jardin et bois « Montmoux »). Ses ayants droits (sa veuve et ses 2 enfants) ont confirmé la vente à l'euro symbolique. Le conseil autorise le maire à signer, au nom de la commune, tous les documents administratifs et notariés concernant cette acquisition.

Brigitte CLERC demande si une réunion est prévue par la Direction de la Poste. En principe, elle accompagne chaque année Jocelyne FAYARD gérante de l'APC.

Le maire fait savoir que des travaux d'assainissement sont programmés au hameau La Farge pour la fin d'année.

Sylvie LAFFAY fait part des avancées du dossier OPAH. Un intervenant passera dans chaque foyer pour présenter le programme et les aides financières allouées aux particuliers.

Elle rappelle que les dossiers de demandes de subvention des particuliers pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, sont à déposer rapidement. Les aides seront bientôt suspendues.

Jérôme DESBOIS fait part des travaux de voiries communale retenus pour cette année (ruelle en montant le chemin de la Farge et allées du cimetière) ces travaux seront réalisés par l'entreprise Thivent. Pour la voirie communautaire, un nouveau marché à appel d'offres a eu lieu et c'est l'entreprise Thivent qui a été à nouveau retenue.

Le maire fait part des dossiers d'urbanisme reçus en mairie depuis la dernière séance de conseil : DP René BONNETAIN (régularisation), DP Sté Inolys (R. Michel), DP Blandine DORIN et transfert PC Bruno DESSAIGNE au GAEC DESSAIGNE.

Urbanisme : le maire fait savoir que 2 demandes de déclarations préalables ont été déposées en mairie depuis la dernière séance de conseil et 1 permis de construire pour la construction d'un poulailler et bâtiment de stockage.

Le permis d'aménager du lotissement communal a été déposé le 18.01.2018.

Michel CLEMENT fait savoir qu'il y a visite du camping de St-Point samedi 14 Avril.

Ce vendredi et samedi : P.O. chez Mj Méca'vert à Trambly (Pari Gagné). Les élus y sont conviés.

Le salon des fèves est fixé au 22 avril à Tramayas. Les élus y sont invités.

Samedi 28 Avril à Tramayas : présentation de matériels « Zéro Phyto » utilisé par les communes, échanges sur le jardinage sans pesticides et conseils pour apprendre et/ou réparer des objets.

Ce même jour (28.04) : AG de l'Office de Tourisme intercommunal « Verts Vallons du Sud Bourgogne » à Saint-Point.

Le 1^{er} mai : passage randonnée cycliste « la Flacéenne » avec un point de ravitaillement sur la place du Village. Le maire a donné son accord.

Lundi 28 Mai à Matour : conférence sur la protection des mineurs organisée par la sénatrice Mme MERCIER.

Le 31 mai : conseil communautaire à Saint Pierre.

Le 12 juillet à Saint Pierre : balade nocturne.

Le 9 septembre : passage de la randonnée équestre avec un arrêt au hangar communal. Le maire a donné son accord.

Après épuisement des débats, le maire lève la séance à 23h15.

BELICARD Charles	LAFFAY Sylvie	CLERC Brigitte	DESBOIS Jérôme
CLEMENT Michel	DESSAIGNE Marie Absente	JAFFRE Christophe	LECOLLE Philippe
MICHEL Nicolas	PERRET Jean-Luc	TEILLERE Jérôme	